

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 19 DECEMBRE 92025

N° 00019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

OBJET : Signature de l'avenant à la convention pluriannuelle 2024-2026 n°075 010124 ACI 00011M0 entre l'Etat, France Travail et le CASVP et signature des documents afférents au titre de 2025.

Le Conseil,

Vu le code du travail, et notamment les articles L.5132-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles R123-39 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle 2024-2025 ACI n°075 010124 ACI 00011 entre l'Etat, France Travail et le CASVP en date du 02 juillet 2024 ;

Vu le projet d'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2024-2026 ACI n°075 010124 ACI 00011 entre l'Etat, France Travail et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris pour l'année 2025 ;

Vu le mémoire présenté par la Directrice Générale du Centre d'action sociale de la Ville de Paris relatif à la signature de l'avenant à la convention pluriannuelle 2024-2026 ACI n°075 010124 ACI 00011M0 entre l'Etat, France Travail et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris .

Délibère

Article 1

Le conseil d'administration approuve l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle 2024-2026 ACI n°075 010124 ACI 00011M0 entre l'Etat, France Travail et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris pour l'année 2025, ainsi que les documents afférents, soit l'annexe financière et la convention d'objectifs.

Article 2

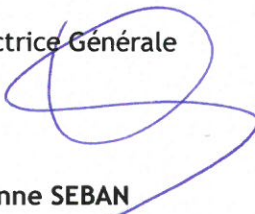
La Directrice Générale du CASVP est autorisée à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle n°075 010124 ACI 00011 entre l'Etat, France Travail et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris et les documents afférents, soit l'annexe financière et la convention d'objectifs, au titre de 2025.

Article 3

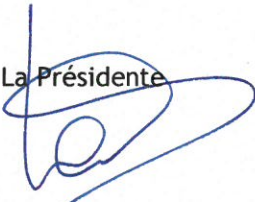
La recette correspondante sera imputée sur le budget général d'exploitation du CASVP :

- Compte 75738 pour les recettes.

La Directrice Générale


Jeanne SEBAN

La Présidente


Léa FILOCHE